



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU LODEVOIS

Date convocation 10.07.2017

Date affichage 10.07.2017

Votes :

Présents : 11 Pour : 11

Absents : 10 Contre : 0

Représentés : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le vingt six juillet à 17 heures 30
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Président, Pierre LEDUC, à la mairie de Lodève
Présents : P. LEDUC. D. VALETTE. D. VIGNAL. D. DRUART. Y. LEBON. G. LOSSON. A. BENAMEUR
Mmes M.C. BOUSQUET. V. OLIVER. S. MINERVA. M.L. VERDOL
M. A. LE BEUZE, Directeur Technique
Mme O. de Simone, Responsable Administrative du SIEL, a été nommée secrétaire de séance

Objet : Demande d'aide financière – canalisation principale « Lauroux » (CD)

Monsieur le Président

Fait part au Comité Syndical de la nécessité de sécuriser la distribution d'eau en provenance de Payrol par une réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable. En effet, la canalisation principale d'amenée d'eau date de 1930 et ne permet pas de montée en pression sous peine de casse. Cette ressource de Payrol alimente 9500 habitants en eau potable à elle seule. Il présente à cet effet d'avant projet présenté par le Bureau d'Etudes IGEADT, maître d'œuvre du Syndicat, soit :

- Tranche ferme : ruisseau « le Laurounet » - « Les Tos » 1.168.365,00€ H.T. (1.402.038,00€ TTC)
- Tranche optionnelle : Source de Payrol – ruisseau « le Laurounet » 178.135,00€ H.T. (213.762,00€ TTC)
- Ingénierie-maîtrise d'œuvre-divers-imprévus 134.650,00€ H.T. (soit 161.580,00€ TTC)

Soit un total de 1.481.150,00€ H.T. (1.777.380,00€ TTC)

Il propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental et invite donc le Comité Syndical à se prononcer sur ce point.

Le Comité Syndical

ouï l'exposé de M. le Président, ayant reconnu la nécessité impérieuse de prévoir la réhabilitation de la canalisation principale d'amenée d'eau de Payrol et la sécurisation de la distribution pour le territoire couvert par le Syndicat, après avoir pris connaissance de l'Avant Projet présenté, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver l'avant-projet présenté, s'élevant à la somme de 1.481.150,00€ H.T. (1.777.380,00€ TTC), composé de :**
 - ✓ Tranche ferme : ruisseau « le Laurounet » - « Les Tos » 1.168.365,00€ H.T. (1.402.038,00€ TTC),
 - ✓ Tranche optionnelle : Source de Payrol – ruisseau « le Laurounet » 178.135,00€ H.T. (213.762,00€ TTC)
 - ✓ Ingénierie-maîtrise d'œuvre-divers-imprévus 134.650,00€ H.T. (soit 161.580,00€ TTC)

- **De charger M. le Président de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental et l'autorise à signer tout document nécessaire pour ce faire.**

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme au registre

Suivent les signatures.

Le Président, Pierre LEDUC



Syndicat Intercommunal des Eaux
du Lodévois
21, Rue de la République
34700 LODEVE
Tél. : 04 67 88 79 26